



Paris, le 10 mars 2017

## Actionnaires

Votre Assemblée Générale se réunira  
**le jeudi 27 avril 2017 à 15h30,**  
**à CHALLENGER - 1 avenue Eugène Freyssinet - 78280 GUYANCOURT**

Il sera proposé à l'assemblée de verser un dividende de 1,60 € par action, avec mise en paiement le 5 mai 2017.

L'avis de réunion publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 10 mars 2017 contient l'ordre du jour de cette assemblée, les projets de résolutions proposées par le conseil d'administration, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'assemblée et d'exercice des droits des actionnaires. Il est consultable sur le site internet de la société :

[www.bouygues.com](http://www.bouygues.com), rubrique Finance/Actionnaires individuels/Assemblée générale.

Le rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée générale peut dès à présent être consulté sur ce site, sur lequel seront également publiés, à compter du 23 mars 2017, le document de référence 2016 de Bouygues, puis, à compter du 6 avril 2017, les autres informations et documents destinés à être présentés à l'assemblée.

Tout actionnaire pourra demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société Bouygues – Secrétariat général – 32 avenue Hoche – 75008 Paris, télécopie : 01 44 20 12 34, de lui envoyer, à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225 - 83 du Code de commerce.

Tout actionnaire pourra, dans les conditions et délais précisés aux articles R. 225-89 et R. 225 - 90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège social, 32 avenue Hoche – 75008 Paris, des documents et renseignements visés par ces articles.

## BOUYGUES

Société Anonyme au capital de 354 908 547 €  
Siège social : 32, avenue Hoche – 75008 PARIS  
572 015 246 RCS Paris – I.E. FR 29 572 015 246